



Assemblée Générale Ordinaire

Nous vous rappelons qu'elles se tiendront **le Vendredi 29 Septembre 2017** à partir de 18 h 30, à la Salle des Fêtes de DIORS (stade).

En application de l'Article 12 des Statuts du District de l'Indre de Football :
. Chaque délégué dispose des propres voix de son Club et peut représenter au maximum deux clubs y compris le sien dont il détient le pouvoir dûment signé par le Président de chacun des clubs qu'il représente.

Les Associations absentes aux Assemblées Générales seront passibles d'une amende de **100 euros**. De plus, les Associations représentées par un autre club devront s'acquitter d'une amende de **50 euros**.

Assemblée Générale Ordinaire

Vendredi 29 Septembre 2017

POUVOIR

Je soussigné _____ N° Licence _____

Président du club de _____

Donne pouvoir à (Nom – Prénom) _____

Membre de (club) _____

Licence joueur ou dirigeant n° _____

Pour représenter le club à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du DISTRICT DE L'INDRE DE FOOTBALL qui se tiendra **le Vendredi 29 Septembre 2017, à partir de 18 h 30** à la Salle des Fêtes de Diors.

Cachet du Club
(obligatoire)

A _____ le _____ 2017
Signature du Président,